

Tout usager disposant d'un permis de conduire délivré par un pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, peut conduire avec son titre en France, pendant une durée d'un an à compter de l'acquisition de sa résidence normale en France (soit le 186<sup>e</sup> jour qui suit la date d'arrivée en France). Le permis de conduire en cours de validité devra néanmoins être accompagné, s'il n'est pas rédigé en français, d'une traduction officielle légalisée ou apostillée.

**Au-delà de ce délai d'un an, ce permis ne permet plus de conduire en France.**

- L'échange du permis de conduire doit être demandé dans le délai d'un an à compter de l'acquisition de la résidence normale en France. Au-delà de ce délai, l'échange ne peut avoir lieu et l'usager devra passer les épreuves du permis de conduire en France s'il souhaite y conduire un véhicule.
- Si vous êtes titulaire d'un titre de séjour mentionnant le statut "étudiant-élève", vous pouvez conduire en France durant toute la validité de ce titre. La demande d'échange du permis de conduire étranger ne sera sollicitée qu'en cas de changement de statut sur le titre de séjour.
- L'échange ne peut avoir lieu **que si la France a un accord de réciprocité** avec le pays qui vous a délivré votre titre de conduite. La liste des pays avec lesquels un accord de réciprocité a été conclu figure [ici](#)
- Pour être échangé, votre permis de conduire doit impérativement être en cours de validité.
- Vous devez avoir l'âge minimal autorisé pour conduire en France et ne devez pas avoir fait l'objet de sanctions, suspension ou annulation du permis de conduire dans le pays d'origine du titre présenté à l'échange ou s'agissant d'un précédent titre délivré en France.

## Conditions spécifiques

Vous êtes  
ressortissant  
EUROPEEN

• Vous devez déposer votre demande dans le délai d'un an à compter de la date d'obtention de votre résidence en France.

**A savoir:** la résidence normale est considérée comme fixée en France à compter du 186<sup>e</sup> jour qui suit la date d'arrivée sur le territoire français.

Vous êtes  
ressortissant  
ETRANGER

• vous devez avoir obtenu votre permis de conduire avant la date de délivrance de votre 1<sup>er</sup> titre de séjour.

• vous devez déposer votre demande dans le délai d'un an à compter de la date de début de validité de votre 1<sup>er</sup> titre de séjour. Au-delà de ce délai, votre demande ne sera plus acceptée.

UNIVE  
BRETA  
LOIRE

## Documents à fournir

- L'original de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité + 2 photocopies ;
- Un justificatif de résidence en France d'au moins 6 mois (feuille d'imposition, contrat de location, EDF, etc...)
- Si vous ne possédez pas la nationalité de l'Etat qui vous a délivré le permis de conduire, vous produirez un justificatif de présence d'au moins six mois incluant également la date de l'examen du permis de conduire dans le pays qui vous a délivré ce titre : certificat de résidence délivré par votre représentation diplomatique dans cet Etat ou par l'Etat vous ayant délivré le permis de conduire.

- L'original de votre titre de séjour en cours de validité à votre adresse ou de votre passeport sur lequel est apposé la vignette OFII + 2 copies
- Si votre permis de conduire vous a été délivré par un Etat dont vous ne possédez pas la nationalité, vous devrez fournir des justificatifs probants de votre résidence pendant 6 mois, dans le pays qui vous a délivré ce titre. Cette période de résidence doit inclure la date de délivrance du permis de conduire dont vous sollicitez l'échange

### Pièces communes à toutes les demandes :

- Le [formulaire Cerfa](#) dument complété, daté et signé.
  - L'original de votre permis de conduire étranger en cours de validité
- La traduction officielle du permis de conduire à échanger, légalisée ou apostillée
  - Un certificat des autorités ayant délivré le permis de conduire attestant de la validité des droits à conduire
    - 2 photocopies couleur du permis de conduire dont l'échange est sollicité
- Un justificatif de votre domicile
- Quatre photographies [d'identité récentes, de taille réglementaire](#)